

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 octobre 2022**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE EAU 2022
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 octobre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 13 octobre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, M. Claude CARCELLER, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - Mme Christine FERNANDEZ- FAUCILHON suppléant de M. David CABLAT, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Pierre AMALOU à M. Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Véronique NEIL à M. Olivier SERVEL, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ à Mme Christine SANCHEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Martine LABEUR à M. Marcel CHRISTOL, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Philippe LASSALVY, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Marc ISURE, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Daniel JAUDON	Présents : 35	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2845 du 11 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 du budget annexe eau potable ;

VU la délibération n°2905 du 20 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022 du budget annexe eau potable ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 21 septembre 2022.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe eau potable 2022 de la section d'exploitation au sein des chapitres 011, 012, 013, 65, 66, 67, 70, 74 et 77,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe eau potable 2022 de la section d'investissement au sein du chapitre 45,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section d'exploitation et d'investissement :

SECTION D'EXPLOITATION

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 6371 de 122.000,00 euros afin de reverser la redevance prélèvement sur la ressource en eau à l'agence de l'eau.
- Chapitre 012 « Charges de personnels » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 6411 de 60.000,00 euros afin d'ajuster les crédits tenant l'évolution du point d'indice de la fonction publique.
- Chapitre 65 « Autres charges de gestions » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 6541 de 40.000,00 euros afin d'exécuter les décisions de 2019 et 2020 d'admission en non valeurs et sur l'article 658 pour 40.000,00 € pour la participation au charges d'exploitation de la CCGPSL.

- Chapitre 66 « Charges financières » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 6611 de 10.000,00 euros afin d'anticiper l'impact des de l'évolution des taux d'intérêts.
- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : il est proposé d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 6742 de 40.000,00 euros pour la participation aux dépenses d'investissement à la CCGPSL.
- Chapitre 013 « Atténuation de charges » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 6411 de 25.000,00 euros afin de tenir compte du remboursement des IJSS des agents.
- Chapitre 70 « Produits des services et ventes diverses » : il est proposé d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 704 d'un montant de 216.000,00 euros afin de constater les facturations de travaux à venir.
- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : il est proposé d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 778 d'un montant de 60.000,00 euros afin de constater les remboursements de taxe sur la consommation d'électricité et les indemnités d'assurance perçues.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 45 « opérations sous mandats » : il est proposé d'ajouter des crédits en dépenses sur l'article 458145 et en recette sur l'article 458245 pour 14.250,00 euros afin de comptabiliser l'opération sous mandats concernant les travaux de voirie sur la commune de St Jean de Fos.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°1 ci-annexée avec une augmentation de crédits de la section d'exploitation pour un montant de + 312.000,00 € et de la section d'investissement pour 14.250,00€.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2992
Publication le 25/10/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 25/10/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20221024-9383A-BF-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

RAPPORT	COMPÉTENCE	
<i>Rapporteur :</i>		
BUDGET ANNEXE EAU 2022		
DECISION MODIFICATIVE N°1		
Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION		
011 – « charges à caractère général »	+ 122.000,00€	
012 - « Salaires et rémunérations »	+ 60.000,00 €	
65 - « Autres charges de gestion courantes»	+ 80.000,00 €	
66 - « Charges financière d'intérêts»	+ 10.000,00 €	
67 - « Charges exceptionnelles»	+ 40.000,00 €	
013 – « atténuations de charges »		+ 25.000,00 €
70 - « Produits des services – travaux »		+ 216.000,00 €
74 – « Dotations, subventions et participations »		+ 11.000,00 €
77 – « Produits exceptionnels »		+ 60.000,00 €
TOTAUX	312.000,00 €	312.000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
45 - 458145 « opérations sous mandats »	+ 14.250,00 €	
45 – 458145 « opérations sous mandats »		+ 14.250,00 €
TOTAUX	14.250,00 €	14.250,00 €